

Les progrès de la Thaïlande en matière de lutte contre la pêche INN **เอกสารแนบ** (en date du 3 février 2016)

2/4

Le gouvernement thaïlandais attache une grande importance à la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INN) et a intégré la coopération de tous les secteurs, y compris le secteur public, le secteur privé et la société civile, pour lutter contre la pêche INN. Plusieurs résultats concrets peuvent être résumés en quatre domaines, comme suit :

1. Système et gestion

- Le 3 novembre 2015, le Conseil des ministres a approuvé le Plan de gestion de la pêche pour lutter contre la pêche INN. D'importantes mesures comprennent la réduction de la capacité de pêche, en retirant de l'industrie de la pêche les navires qui pratiquent la pêche INN et en les empêchant de reprendre leurs activités.
- En ce qui concerne le Suivi, le Contrôle et la Surveillance (MCS), entre mai et décembre 2015, 28 centres de contrôle des entrées et des sorties des ports (Port In – Port Out, PIPO) ont été créés. Ces centres ont procédé à l'inspection de 25 476 navires et 474 334 pêcheurs. Un système d'enregistrement en ligne des licences de pêche a été créé et sera achevé en mars 2016. En outre, des systèmes de surveillance des navires (VMS) ont également été installés dans 2 076 des 2 216 navires de pêche (93,7%).
- La base de données d'informations sur la pêche "Fishing Info 2" qui fournit des informations sur les navires de pêche et leurs employés est liée à la base de données d'enregistrement des navires de pêche. En outre, des observateurs à bord ont terminé une formation et sont désormais prêts à intervenir en février 2016.
- Sur le développement du système de traçabilité, le 13 novembre 2015, le Département de la pêche et la Direction des douanes ont signé un protocole d'accord relatif au contrôle et à l'examen des animaux aquatiques importés, exportés et en transit, pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Le protocole d'accord vise à développer la coopération en matière d'inspection de l'importation, de l'exportation et du transbordement des produits de la pêche. Le protocole d'accord a été mis en œuvre.

2. Assistance

D'octobre au 3 février 2016, l'Ambassade Royale de Thaïlande à Jakarta a aidé au retour de 1 799 marins de pêche thaïlandais en provenance d'Indonésie. Des demandes d'aide provenant de 873 navires de pêche ont été formulées ; dont plus de 70% ont reçu l'assistance demandée.

3. Coopération internationale

La Thaïlande est consciente que la lutte contre la pêche illégale requiert une collaboration étroite avec les partenaires internationaux ainsi que les organisations gouvernementales, intergouvernementales et

non gouvernementales. Des protocoles d'accord sur la pêche et la main-d'œuvre ont été signés ou sont en cours de négociation avec de nombreux pays.

– En ce qui concerne la pêche, à ce jour, le gouvernement a déjà signé un protocole d'accord sur la pêche avec les îles Fidji. Des négociations sont toujours en cours avec l'Indonésie, la Malaisie, Myanmar, les Philippines, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République de Corée et les pays des îles du Pacifique (Kiribati, Îles Salomon, les îles Marshall et la Micronésie), Taïwan, l'Espagne et la Chine.

– En ce qui concerne la main d'œuvre, la Thaïlande coopère avec les pays voisins pour trouver des solutions durables et encourager l'importation légale de travailleurs migrants, accélérer le processus d'identification de la nationalité ainsi que la délivrance de documents de voyage appropriés pour les travailleurs migrants en situation irrégulière dans le pays. La Thaïlande a également signé des protocoles d'accord bilatéraux sur l'importation de main d'œuvre avec le Cambodge et le Vietnam, et est engagée dans un processus de coordination avec le Myanmar et le Laos.

4. Cadre juridique et application de la loi

– Cadre juridique : l'entrée en vigueur de l'ordonnance royale de 2015 sur la pêche (E.B. 2558) est une étape importante pour lutter contre la pêche INN et établit une série de mécanismes nécessaires pour que la Thaïlande ratifie les accords internationaux pertinents. La loi a été promulguée dans la Gazette royale le 13 novembre 2015 et est entrée en vigueur le 14 novembre 2015. Le 17 décembre 2015, l'Assemblée nationale législative a approuvé l'ordonnance royale sur la pêche, lui attribuant ainsi valeur législative. En outre, 90 décrets d'application ont été adoptés, dont 52 sont prioritaires pour régler la question de la pêche INN et seront finalisés d'ici à février 2016.

– Pour résoudre la question du travail / de la traite des êtres humains dans le secteur de la pêche, le ministère du Travail a modifié la réglementation ministérielle de 2014 (E.B 2557) pour protéger les droits des travailleurs dans le secteur de la pêche, interdisant l'emploi de travailleurs âgés de moins de 18 ans. Cet amendement a été étendu aux travailleurs de l'industrie de transformation de fruits de mer.

– Application de la loi : La Thaïlande travaille efficacement pour faire respecter les lois sur les navires de pêche exploités illégalement en dehors des eaux thaïlandaises et lutter contre la traite des êtres humains dans le secteur de la pêche conformément à la politique gouvernementale de tolérance zéro.

– Les cas récents de pêche illégale sont les suivants :

(1) Du 21 au 24 janvier 2016, les autorités thaïlandaises ont arrêté deux navires de pêche, appelés Gor. Nawamongkolchai 1 et Gor. Nawamongkolchai 8, sur l'accusation de trafic d'êtres humains. Respectivement onze victimes et quatre victimes de la traite des êtres humains ont été trouvées sur les deux bateaux de pêche.

Situation actuelle : Les capitaines des deux navires de pêche ont été placés en garde à vue pendant que les autorités enquêtent sur l'affaire. Les victimes, qui sont des marins de pêche cambodgiens, ont été prises en charge par le Ministère du développement social et de la sécurité humaine dans la province de Ranong.

(2) Le 25 janvier 2016, la police a arrêté trois suspects qui sont propriétaires de six navires de pêche battant pavillon thaïlandais se livrant à la pêche illégale dans les eaux étrangères et en haute mer. Les navires pêchaient sans l'autorisation du centre de commandement pour la lutte contre la pêche illégale (CCCIF). Plus tard, le 29 janvier 2016, le Ministère de l'Agriculture et des Coopératives a publié une réglementation ministérielle déclarant les navires pratiquant la pêche INN et a imposé des sanctions de deux ans en vertu de l'ordonnance royale de 2015 sur la pêche (E.B. 2558). 4/4

Situation actuelle : (le 30 janvier 2016) Le patrouilleur HTMS Klang a inspecté et arrêté deux des six navires de pêche. Les délinquants ont enfreint l'ordonnance royale sur la pêche et la Loi sur la navigation dans les eaux thaïlandaises. Les autorités thaïlandaises ont arrêté quatre personnes qui sont capitaines et contrôleurs des navires ; ils seront tous jugés selon la procédure judiciaire. Le Département de la pêche a également demandé à la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) d'inclure ces navires dans sa liste des navires pratiquant une pêche INN afin d'assurer le suivi, le contrôle et l'inspection des six navires.

Département de l'Information
Ministère des Affaires étrangères du Royaume de Thaïlande
Le 3 février 2016